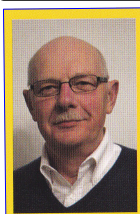


DINEAULT

N° 53

Mai
Édition du
22 mai 2019

Bulletin Municipal



Philippe
BITTEL

Le Mot du Maire

Le 26 mai prochain se dérouleront les élections européennes. Difficile d'y voir clair avec un nombre record de listes (34). A l'issue de ce scrutin, 705 députés seront élus et siégeront au Parlement Européen. En France, ce sont un peu plus de 45 millions d'électeurs qui seront parmi les derniers à s'exprimer puisque le vote s'étalera du 23 au 26 mai dans les différents pays de l' Union Européenne. Les Eurodéputés sont élus tous les 5 ans au suffrage universel direct pour agir au nom des citoyens. Alors que la forte abstention est une constante des européennes (56 % en 2014) le scrutin du 26 mai, le premier en France depuis un an et demi, s'avère plus que jamais décisif pour l'ensemble des formations politiques, dont certaines jouent leur survie.

Mais pourquoi aller voter ? Cette fameuse question récurrente que beaucoup d'entre nous se posent trouve peut être sa réponse dans la vidéo réalisée par le Parlement Européen pour inciter les électeurs à se rendre aux urnes : « *Les défis auxquels nous faisons face touchent le monde entier, mais ensemble, en Europe, nous pouvons le façonner pour le rendre meilleur nous pouvons ouvrir la voie et réduire le changement climatique, sécuriser les frontières, combattre le terrorisme. Ensemble nous pouvons promouvoir la paix, l'égalité, les droits et la démocratie. Chacun de nous peut laisser son empreinte mais ensemble nous pouvons faire la différence. Voilà pourquoi nous votons. C'est aujourd'hui que nous choisissons le monde dans lequel nos enfants vont grandir* »

Choisir !!! Difficile et problématique choix dans ces listes. En tout état de cause voici le nom des 34 listes ainsi que leur tête de liste :

République en Marche (LREM) : Nathalie LOISEAU - **Rassemblement National (RN ex FN)** : Jordan BARDELLA - **Les Républicains (LR)** : François Xavier BELLAMY - **Europe Écologie les Verts (EELV)** : Yannick JADOT - **La France Insoumise (LFI)** : Manon AUBRY - **Parti Socialiste et Place Publique (PS)** : Raphaël GLUCKSMANN - **Debout la France** : Nicolas DUPONT-AIGNAN - **Génération.S** : Benoît HAMON - **Parti Communiste (PCF)** : Ian BROSSAT - **Union des Démocrates Indépendants (UDI)** : Jean-Christophe LAGARDE - **Les Patriotes** : Florian PHILIPPOT - **Union Populaire Républicaine (UPR)** : François ASSELINEAU - **Lutte Ouvrière (LO)** : Nathalie ARTHAUD - **Génération Écologie et Mouvement Écologiste Indépendant** : Dominique BOURG - **Alliance Jaune (Gilets Jaunes)** : Francis LALANNE, - **Évolution Citoyenne (Gilets Jaunes)** : Christophe CHALENCON - **Mouvement pour l'Initiative Citoyenne** : Gilles HELGEN, - **La Ligne Claire** : Renaud CAMUS - **Parti Pirate** : Florie MARIE - **Parti Animaliste** : Hélène THOUY - **Europe Démocratie Espéranto** : Pierre DIEUMEGARD - **Alliance Royale** : Robert DE PREVOISIN - **Parti Révolutionnaire Communiste** : Antonio SANCHEZ - **Parti Fédéraliste Européen** : Yves GERNIGON - **Allons Enfants** : Sophie CAILLAUD - **Décroissance 2019** : Thérèse DEL-FEL - **Démocratie Représentative** : Hadama TRAORE - **Les Oubliés de l'Europe** : Olivier BIDOU - **Parti des Citoyens Européens (PACE)** : Audric ALEXANDRE - **A Voix Égales** : Nathalie TOMASINI - **Union Démocratique pour la Liberté Égalité Fraternité (UDLF)** : Christian PERSON - **Liste de Reconquête** : Vincent VAUCLIN - **Neutre et Actif** : Cathy CORBET - **L'Union pour une Europe au Service des Peuples (Union des démocrates musulmans français (UDMF))** : Naguib AZERGUI.

Voter aux élections européennes est un droit fondamental et le moyen de participer et de peser sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Le Parlement Européen est la seule institution européenne dont les membres sont élus au suffrage universel direct. De plus en plus, la législation européenne est transposée dans les Etats membres, ce qui implique une influence directe sur la législation nationale.

L'**abstention** aux élections européennes a un véritable coût dans la mesure où elle favorise les extrêmes, dont les partisans se mobilisent généralement davantage pour aller voter. Le non-vote des abstentionnistes contribue, en partie, à l'affaiblissement de l'influence nationale d'un pays au sein du Parlement européen. Alors, le 26 mai prochain, **votons** !

Sommaire	P
Le Mot du Maire	1
La Halle couverte. Bibliothèque : émotions.	2
Cérémonie du 8 mai. Elections Européennes. Repas des Aînés.	3
Le Théâtre de Sabine. CdF Fêtes Communales EPAL recrute. Bienvenue dans mon jardin. Etat-Civil – Agenda.	4
Compte Rendu Conseil Municipal	7 8
Note sur les Choucas.	8
Récit d'un évade 14/18. - P17 à 20	PJ

Photo Panoramique entête :
Vue du château d'eau
Photo C.H. 04.2019

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Mai 2019
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)
06.40.06.06.15 (Urgence)
Mairie-dineault@wanadoo.fr

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE

**Vie Communale****La Halle couverte****LA HALLE COUVERTE EST EN SERVICE !**

La halle couverte est désormais terminée.

L'objectif de départ est d'offrir un outil à l'ensemble des producteurs locaux pour présenter et commercialiser leurs produits. Cependant cette halle peut également abriter des activités diverses de loisirs. En cas de météo défavorable, c'est un espace de 20 m sur 6 m qui offre des conditions optimales pour les activités de marché et de loisirs. Le site choisi présente plusieurs avantages : la proximité du centre-bourg, la contiguïté de l'aire de jeu, la sécurisation par rapport à la circulation automobile, l'existence de plusieurs aires de stationnement très proches. L'aménagement d'un stationnement pour personnes handicapées, dans le périmètre immédiat de la halle, est envisagé.

Cette nouvelle installation se caractérise sur le plan technique par :

- Un ancrage au sol avec 20 m³ de béton garantissant la solidité et répondant aux prescriptions du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère).
- Une utilisation de matériaux naturels pour la structure : du bois Douglas non traité pour la charpente et le bardage. Le Douglas présente des avantages : une durabilité naturelle exceptionnelle, une faible sensibilité à l'hygrométrie élevée et aux parasites. Il est imputrescible.
- Une toiture en ardoise avec 4 vélux pour un éclairage naturel. La solution vélux a été préférée au simple châssis vitré pour une question de coût. La volige de 27mm d'épaisseur permet d'éviter le dépassement intérieur des crochets de fixation des ardoises.
- Une installation électrique composée de 5 prises 230 volts et d'une prise triphasée est prévue pour des alimentations diverses (friteuses, crêpières...).
- Des murets de pierre sur 3 côtés permettent de s'asseoir à l'intérieur et de prolonger pour certains le plaisir du marché.
- Une préparation à l'installation des toilettes automatiques, à proximité immédiate. Les réseaux : électricité, eau potable et eaux usées sont posés. Ces toilettes feront l'objet d'une commande groupée dans le cadre de la CCPCP (Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay).

Le coût total de la construction représente 106 800 euros (HT). Après déduction des subventions, 54 400 € restent à la charge de la commune. Les travaux ont été réalisés par les entreprises suivantes : ROUX & JANKOS-WKI/A3A pour les études, EUROVIA pour les terrassements et réseaux, SAR (sous-traitance de LE STUM) pour les murets, LE STUM pour la charpente, le bardage et les portes, MOAL pour la toiture, TRELLU pour l'électricité.

Avant même la fin de la construction, la halle et sa belle charpente ont déjà été adoptées par les hirondelles qui ont construit 14 nids sous le faîtage ! Regardez et admirez le caractère méthodique de leur implantation. C'est un bon début pour cette nouvelle installation.

La halle a été mise en service le 4 mai dernier, et maintenant c'est à nous tous de la faire vivre !!!

(Texte : Christian HORELLOU, Images : Guy LE FLOCH)

Les premiers clients**Bibliothèque****Des enfants ravis !**

Les enfants des deux écoles ont bénéficié d'une animation sur les émotions et la vie collective en participant à des activités adaptées à leur classe. C'est ainsi qu'ils ont écouté avec une belle attention plusieurs histoires sur les émotions principales, la joie, la colère, la peur et la tristesse. Les petits de maternelle ont manipulé avec enthousiasme des visages en carton et se sont exercés à présenter joie, colère ou tristesse grâce à la mobilité des yeux, des sourcils et de la bouche. Les plus grands ont enrichi leur vocabulaire en nuancant les 4 émotions sur un support à leur disposition. Des silhouettes cartonnées leur ont également servi de base pour y mentionner leurs qualités, ce qu'ils savent faire, ce qu'ils aiment, bref une petite réflexion sur leur personnalité. La vie collective a été abordée par le biais d'une affiche sur la coopération. Chacun est reparti avec sa production : visage, silhouette, affiche. Cette approche des émotions a prolongé un travail déjà effectué en classe. C'est une belle expérience partagée entre la bibliothèque et les écoles.

(Texte, Images : l'Équipe des Bénévoles)

**Vie Communale****Cérémonie du 8 mai**

La commémoration du 74^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale s'est déroulée à Dinéault le mercredi 8 mai 2019 à 11 heures devant le Monument aux Morts.

La cérémonie a été rehaussée par la présence d'un piquet d'honneur de l'école de gendarmerie de Dinéault placé sous les ordres du major LAPREVOTE et composé d'élèves gendarmes de la 7^{ème} compagnie qui termineront leur formation le 12 juillet prochain.

Au son de la musique des soldats de Robert Bruce, les porte-drapeaux suivis du maire Philippe BITTEL et du chef d'escadron Pierre LEMOINE ont rejoint leurs emplacements.



Pendant que des enfants déposaient des fleurs devant le monument aux morts Victor NICOLAS lisait un poème sur le thème de la PAIX.

Philippe BITTEL a lu le message de Madame la Secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants, puis les autorités et les enfants ont déposé une gerbe devant le Monument aux Morts. Minute de silence après la sonnerie Aux Morts et l'assemblée a entonné l'hymne national.

C'est à la salle de La Tour d'Auvergne autour d'un verre de l'amitié que les militaires et les Dinéaultais se sont retrouvés, occasion pour les anciens combattants de partager les souvenirs renforçant ainsi le lien Armée-Jeunesse-Nation. (Texte et Images : Jean Luc VERBRUGGE)

**Élections du 26 mai**

Pour toute élection, il est **interdit de n'emmener qu'un bulletin** dans l'isoloir. Et c'est uniquement dans ce dernier qu'un électeur peut glisser dans l'enveloppe, le bulletin qu'il a choisi. En France, le vote doit absolument être secret, et toute attitude ne garantissant pas le secret - y compris de son propre vote - est punissable.

Si vous utilisez les bulletins mis à disposition dans le bureau de vote, qui sont au vu et au su de tous, vous avez **l'interdiction de n'en prendre qu'un seul**, cette attitude compromettant évidemment le secret du vote. Le passage à l'isoloir est donc obligatoire, une obligation mentionnée dans la loi. Vous devez être seul dans l'isoloir, mais le président du bureau peut tolérer la présence d'un enfant. Tout ceci est bon à savoir compte tenu du nombre impressionnant de listes !...

La Vie Associative**Repas des Aînés**

Samedi 27 avril, 35 adhérents de GENERATIONS MOUVEMENT Club SANT DISPAR se retrouvaient à la salle de La Tour D'Auvergne pour leur traditionnel repas annuel. Le Maire Philippe BITTEL et le 1^{er} Adjoint Christian HORELLOU étaient invités à participer à ce moment de convivialité. Aline LAINE, la présidente, passait quelques consignes sur les prochains événements du club et souhaitait à chacun un excellent appétit. Le menu confectionné par le traiteur du restaurant Le STEREN'CE de LOPEREC a ravi les convives : Jugez du peu : « *Apéritif. Brochettes de Saint-Jacques et Gambas Sauce Safranée. Quasi de Veau et son Crumble Noisettes et Citron Confit, Crème Morilles, accompagné de Gratin Dauphinois. Assiette trois Fromages et son Mesclun à la Vinaigrette de Cidre. Dessert - Délice de Dinéault -* ». De quoi faire saliver les plus difficiles. D'ailleurs l'appréciation générale a été celui d'un franc succès. Pour autant les festivités ne s'arrêtaient pas au simple avis des gourmets. En effet un intermède musical devait, pendant près d'une heure, animer de guitares et de chants un moment très particulier. Michel SQUEREN, « né les pieds dans l'eau et la tête pleine de musique », grand guitariste classique, auteur-compositeur-interprète trégorois, est un artiste qui depuis près de 60 ans raconte la Bretagne, ses hommes et ses paysages. En associant Guy Béart (L'Eau Vive), Jean Ferrat (Deux Enfants au Soleil) Léon Agel (Mon Amant de St Jean) et bien d'autres à ses créations et en particulier « Le Vieux Breton », il a offert, avec son groupe féminin « Parenthèses » en toute simplicité, un excellent moment de poésie, une partie de son talent et une vision intimiste de notre région. (Texte et Images : Guy LE FLOCH)



**La Vie Associative****Le Théâtre de Sabine**

Toute l'équipe des « Graines de Stars » et moi-même sommes heureux de vous inviter à la présentation de notre nouvelle création. En effet pour la quatrième année consécutive, l'association Dynamo et tous ses artistes ont le plaisir de se produire à la Salle de la Tour d'Auvergne à **Dinéault le Samedi 25 Mai à 18h30**.

Au programme, les primaires vous proposeront un spectacle construit sur la base de textes écrits alimentés par leurs improvisations, leur créativité et leur talent: « LE CIRQUE ZANZIBAR ». La troupe "des Ados" quant à elle vous emmènera dans son univers d'enquête et de hold up. Grandiose!!! Venez les encourager par votre présence et votre bienveillance.

Primaires: 18h30. Ados: 19h30. Entrée gratuite.

(Texte : Sabine VOETGLIN)

**Les Fêtes de la Pentecôte**

Bien sûr, les Fêtes de la Pentecôte sont en perspective puisqu'elles se dérouleront les 8, 9 et 10 juin prochains. Comme chaque année, l'équipe travaille à la programmation de ces trois journées et à la mise au point des derniers détails. Une nouveauté : l'abandon avec regret de l'organisation du « Trail du Ménez-Hom », nous permet de retrouver la course cycliste du 16ème Trophée Jo Velly du lundi après-midi. Le détail des 3 journées sera communiqué par voie d'affiches, la presse et par programme mis à disposition dans les commerces. Pour l'heure les prévisions sont les suivantes : concours de boules et de pétanque, vélos fleuris, jeux pour enfants, soirée musicale avec le groupe Stéphane QUILLIEN (Année 80), grillades frites, défilé au lampions, feu d'artifice, football : tournoi sixte, course de vélos enfants, jeux pour adultes, repas des bénévoles et course cycliste... Et nos amis les forains.

(Texte : Guy LE FLOCH)

**Divers****Recrute...**

L'Association EPAL, basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés. - Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi) - Permis B obligatoire.

Pour plus de renseignement et postuler : <http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>

(Texte : EPAL)

**Bienvenue...**

La Maison de la Bio du Finistère, en partenariat avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement, organise le week-end des 15 et 16 juin prochains, l'événement « Bienvenue dans mon jardin ». Le principe est simple: des particuliers ouvrent les « portes » de leur jardin afin de partager leurs connaissances et leurs pratiques du jardinage.

Comment jardiner suite à l'interdiction des produits phytosanitaires au jardin pour les particuliers en 2019 ?

Cette année, l'événement promet un retentissement important suite à l'interdiction de l'achat, de l'usage et du stockage des produits phytosanitaires au jardin pour les particuliers depuis le 1er janvier 2019 en vertu de la Loi Labbé. De nombreux particuliers se demandent comment entretenir leur jardin. Cet événement leur apportera des réponses.

La précédente opération en 2017 avait permis d'accueillir environ 40 000 visiteurs dans 170 jardins de particuliers bretons (45 jardins et plus de 10 000 visiteurs en Finistère).

Un événement convivial et chaleureux :

Cette action est une belle occasion pour le grand public de découvrir des jardins cultivés sans désherbants ni pesticides de synthèse, et de rencontrer des jardiniers afin de partager des astuces sur le jardinage au naturel, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

En 2019, 57 jardins ouvriront leurs portes en Finistère. Il y en a forcément un près de chez vous! Gratuit et ouvert à tous.

Retrouvez la carte des jardins qui ouvrent leurs portes: <https://www.mce-info.org/bienvenue-dans-mon-jardin-bretagne>

Pour tout complément d'information : maisondelabio29@agrobio-bretagne.org Tél : 02 98 25 80 33

ELECTIONS : N'OUBLIEZ PAS VOTRE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE**Etat-Civil**

Naissance : Flore HOLLEBECQUE-FIDRY
née le 16/04/2019

Agenda

Samedi 25 mai : Théâtre de Sabine. Salle TA. 18 h 30

Samedi 25 mai : 18 h. ASD. Dernier match football à domicile.

Mardi 28 mai : Barbecue des Aînés. Salle TA. 12 h. Inscription Mairie.

8-9 et 10 juin : Fêtes Communales (CdF).



- I. **Approbation du compte rendu** : Conseil Municipal du 25.02.2019.
- II. **Secrétariat du Conseil Municipal** : assuré par Hélène POULIQUEN Adjointe au maire. Assistante de réunion : Marie Laure JACQ. Agent administratif. (*Unanimité*).
- III. **Communauté de Commune de Pleyben-Châteaulin-Porzay – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées** : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie le 11 décembre 2018 et le 15 janvier 2019 pour statuer sur : - l'attribution de compensation fiscale de la commune de St Ségal – Le Tourisme – Les documents d'urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le rapport du CLECT doit être approuvé par délibération concordantes des communes membres à la majorité qualifiée. (*Unanimité*).
- IV. **Demandes de subventions pour voyage scolaire et stage à l'étranger** : Le Conseil Municipal accepte le principe de subventionnement des voyages et des stages des jeunes Dinéaultais effectués dans le cadre de leurs études pour l'année 2018/2019 et accorde deux subventions de 40 €, l'une pour le voyage de l'enfant de M. Frédéric LEGRAND, et l'autre pour un stage de 2 mois en Grèce à Salomé QUINQUIS. (*Unanimité*).
- V. **Service Scolaire – Instauration d'un régime d'équivalence pour l'accompagnement des séjours scolaires** : Il appartient au Conseil Municipal de régler l'organisation des services communaux et, le cas échéant, de fixer des équivalences en matière de durée du travail afin de tenir compte des périodes d'inaction que comporte l'exercice de certaines fonctions. Les agents communaux du service scolaire peuvent être amenés à accompagner les élèves de l'école publique pendant des séjours scolaires de plusieurs jours. Pendant cette période d'accompagnement, l'agent perçoit une rémunération forfaitaire calculée selon un régime d'équivalence. Les modalités de calcul de cette rémunération forfaitaire sont fixées par délibération du Conseil Municipal. L'assemblée délibérante, invitée à en débattre décide d'instaurer un régime d'équivalence pendant les séjours scolaires selon les modalités suivantes :
 - pendant la journée, l'agent est rémunéré selon les règles applicables pendant son temps de travail habituel,
 - pendant la période d'inaction (entre 21h00 et 7h00) l'agent est rémunéré sur une base forfaitaire de 4h00,
 - pendant la période comprise entre le temps de travail habituel et la période d'inaction l'agent est rémunéré en heures complémentaires/supplémentaires selon la réglementation en vigueur.
 - la période d'inaction est majorée de 50% lorsque le séjour scolaire intervient sur un week-end ou un jour férié.
 - précise que l'accompagnement pendant un séjour scolaire devra être conditionné à l'acceptation expresse de l'agent. (*Unanimité*).
- VI. **Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages – Année 2019** : une délibération devra être prise chaque année afin de maintenir la commune en zone de vigilance ou, au contraire, de l'inscrire en zone d'exposition au risque mérule. Le Conseil Municipal décide de maintenir la commune de Dinéault en zone de vigilance pour l'année 2019. (*Unanimité*).
- VII. **Elaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.) - Débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) de la commune** : La délibération du 15 octobre 2015 prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Dinéault. La délibération du 20 octobre 2016 attribue le marché de prestations intellectuelles au bureau d'études : Michelle TANGUY. La délibération du 24 janvier 2018 valide le transfert de la « compétence » Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCPCP au 1er janvier 2018. Le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU en concertation avec la commune. La loi a prévu qu'à l'occasion de l'établissement des plans locaux d'urbanisme le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) fasse l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal pour permettre à chaque conseiller municipal d'être informé, de pouvoir s'exprimer et par-là même d'enrichir et de faire évoluer le document. Pour rappel, le P.A.D.D. définit le projet politique communal relatif au développement du territoire sur les années à venir. C'est sur la base du diagnostic territorial (mars 2017) et des échanges établis au cours de l'atelier participatif (juillet 2017) ainsi que des différentes réunions de la commission d'urbanisme, notamment la réunion publique du 20 juin 2018, que les orientations et les objectifs du P.A.D.D. ont été définis. Le P.L.U. comporte en effet un P.A.D.D. au titre suivant « *Vivre en harmonie avec notre territoire* », lequel définit : 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le PADD du PLU de Dinéault s'organise autour de 7 orientations principales contenant chacune plusieurs objectifs. Les 7 orientations sont les suivantes : 1- Accueillir une population nouvelle tout en limitant la consommation foncière. 2 – Permettre le maintien et le développement des activités économiques du territoire. 3 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti et les continuités écologiques. 4 - Améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des déplacements. 5 – Protéger la ressource en eau. 6 – Réduire l'exposition de la population aux risques. 7 – Accompagner la transition énergétique. Les membres du Conseil Municipal sont invités à discuter des orientations et des objectifs de la Commune en matière d'urbanisme, afin d'acter le projet urbain de DINÉAULT et de permettre ainsi la poursuite du travail d'élaboration du P.L.U. Les Conseillers sont invités à formuler leurs observations sur les orientations et plus précisément sur les objectifs. Ce débat n'est pas suivi d'un vote. Le projet du P.A.D.D. sera arrêté, puis approuvé par le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire en même temps que les autres documents constitutifs du P.L.U. Cette délibération prend acte de la bonne tenue du débat du PADD et y annexe le projet incluant l'ensemble des modifications mineures exprimées.



VIII. Cité du Menez-Hom – Travaux d'effacement des réseaux : Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Éclairage Public et Télécom de la Cité du Menez-Hom, dont les travaux seraient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (S.D.E.F.), nécessite la signature d'une convention afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune à cet organisme. Considérant l'estimation des dépenses à 86 000 € H.T. (Basse Tension : 55 000 €, Éclairage public : 15 000 €, Télécom : 16 000 €), le financement du SDEF serait de 62 000 € laissant à la charge de la commune : 24 000 € au total. Le Conseil Municipal accepte le projet, approuve le plan de financement, sollicite l'inscription des travaux au programme d'éclairage public et de réseaux du SDEF. (*Unanimité*).

IX. Modernisation de la voirie communale – Programme de 2019, 2020, 2021, 2022. - Attribution du Marché Public de travaux : Le Conseil Municipal approuve le principe de l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale pour les années 2019 à 2022, attribue le marché des travaux à l'entreprise suivante : EUROVIA BRETAGNE SAS, fixe le minimum annuel à 65 000 € H.T. et le maximum à 260 000 € H.T. (*Unanimité*).

Questions diverses : **Assainissement** achevé. Attente des raccordements électriques.

Achat éventuel d'un **groupe électrogène** pour la gestion des alarmes.

Halle couverte : mise en service effectuée. Inauguration faite le 18 mai.

Élections Européennes : désignation des **accesseurs**.

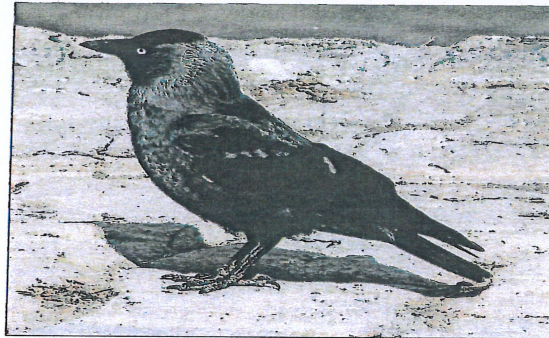
(Source : Conseil Municipal. Résumé : Guy LE FLOCH)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU FINISTÈRE

Lutte contre la prolifération des Choucas des tours.

Information sur la nécessité de pose de grillage sur les cheminées.



La prolifération des Choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.

Cet oiseau est une espèce protégée : une dérogation préfectorale permet des prélèvements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, les données actuelles montrent que la plupart des Choucas du Finistère nichent dans les cheminées. Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les conduits, afin de diminuer le nombre de sites de reproduction.

En outre, ces engrillagements éviteront la formation des nids susceptibles d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou de départ d'incendie.

Nous remercions donc les personnes concernées qui mettront en place ces grilles à l'issue de l'actuelle période de nidification (septembre). Nous vous rappelons que cette opération devant respecter les règles de sécurité, il est conseillé de faire appel aux services de couvreurs ou poseurs de cheminées.

Afin de mesurer l'efficacité de cette mesure, un registre sera à votre disposition en mairie si vous souhaitez nous faire part de votre action : le succès des opérations de maîtrise de cette espèce d'oiseaux dépend en effet de l'implication de chacun.

(Préfet du Finistère)